

Ploemel, le 13 octobre 2020

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR

Conformément à nos statuts, j'ai le plaisir de vous informer que l'Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le :

DIMANCHE 13 DECEMBRE 2020 à 10h30 HEURES AU CLUB HOUSE

A l'occasion de cette assemblée, il sera procédé à l'élection d'administrateurs, dans le cadre suivant :

Il sera procédé au renouvellement des membres du tiers sortant composé de : **Madame Marie-Thérèse ROYER, Messieurs Serge LUDOT, Frédéric DEBORD, Paul PITT, Laurent ZIEGLER pour 3 ans.**

Sachant que le Conseil d'Administration est actuellement composé de 14 membres pour 15 places disponibles, le nombre de postes à pourvoir est donc **de 6 personnes, pour 3 ans.**

Les membres sortants sont rééligibles s'ils sont (à nouveau) candidats.

Compte tenu des règles sanitaires en vigueur, l'assemblée se tiendra en partie en présentiel et en partie par voie électronique. Afin de faciliter le comptage des voix et de faciliter la bonne tenue de l'AG, nous demanderons aux membres de l'AS de voter par correspondance avant le 10 décembre 2020. La procédure sera rappelée dans une convocation qui vous sera adressée préalablement à ladite assemblée.

Les membres désireux de faire partie du Conseil d'Administration devront adresser leur candidature, par écrit, et/ou par voie électronique, à assl@wanadoo.fr avant le **10 novembre 2020 à minuit**

Nous demandons à chaque candidat de nous adresser une lettre de motivation sous un format libre, en mentionnant les indications indispensables suivantes :

Etat civil complet

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

Adresse

Eléments de motivation pour intégrer le CA (rôle souhaité, disponibilité...)

Tous ces éléments seront transmis à l'ensemble des membres de l'AS pour leur permettre de voter.

Les membres du CA se tiennent à votre disposition pour vous apporter toute précision utile sur la procédure en cours dans le cadre de cette AG un peu exceptionnelle dans sa forme.

RAPPELS (Extraits des statuts)

- Sont éligibles au CA les membres AS à jour de leur cotisation depuis *plus de 6 mois*.
- Les *mineurs de plus de 16 ans* sont éligibles mais ne peuvent être ni président, ni trésorier.

Le Président

Stéphane RIGAUD